



### L'édito Le plan de relance c'est aussi en Corrèze!



*C'est avec cette devise marquant notre objectif de transposition concrète de France Relance que s'inscrit le comité de suivi départemental qui s'est réuni le **13 janvier** dernier.*

*Dès l'annonce de France Relance, les services de l'État en Corrèze se sont mobilisés afin d'informer les entrepreneurs et les élus pour mieux accompagner leurs projets.*

*Dans ce cadre, un travail quotidien d'écoute, de sensibilisation et d'accompagnement a été réalisé avec l'ensemble des acteurs du département.*

*Aujourd'hui, grâce à l'engouement des entrepreneurs de notre département et à l'action du bureau de la Relance, les premiers résultats de France Relance sont là : **26 projets** portés par **23 entreprises** corréziennes ont d'ores et déjà été déposés et **6** sont lauréats dans le cadre de France Relance. A ce jour, ce sont ainsi pas moins de **3 M€** qui vont être versés aux entreprises corréziennes lauréates. Parallèlement, les collectivités territoriales du département se sont également fortement mobilisées : ce sont ainsi **222 projets** représentant **49,6 M€** de travaux de rénovation thermique des bâtiments qui sont aujourd'hui recensés dans le cadre de France Relance.*

*Cette ambition portée par France Relance doit, malgré la pandémie, conduire notre pays sur le chemin d'une économie porteuse d'avenir, créatrice d'emplois, écologique et solidaire.*

**Salima SAA, préfète de la Corrèze**



Enseignement

## L'appel à projets pour un socle numérique est lancé !

*Dans le cadre du volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires est ouvert jusqu'au 31 mars 2021.*

Cet appel à projets centré sur le premier degré vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation.

Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur 3 volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques
- les services et ressources numériques
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Cet appel à projets est financé à hauteur de 105 M€ dès 2021 dans le cadre du plan France Relance. L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 et 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base, dont un référentiel a été discuté avec les représentants des associations représentatives des collectivités lors des **Etats généraux du numérique pour l'Éducation**.

L'aide de l'État est comprise entre 50 et 70 % selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité. Toutes les communes sont éligibles à cet appel à projets. Les projets sont construits conjointement par les collectivités locales concernées et les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous.

Pour déposer votre projet, rendez-vous sur **[www.education.gouv.fr/plan-de-relance-continuite-pedagogique-appel-projets-pour-un-socle-numerique-dans-les-ecoles](http://www.education.gouv.fr/plan-de-relance-continuite-pedagogique-appel-projets-pour-un-socle-numerique-dans-les-ecoles)** dès le mercredi 20 janvier 2021. Vous y retrouverez l'ensemble des informations nécessaires, les outils d'accompagnement et le lien vers le formulaire de saisie en ligne.

**Date limite de dépôt des dossiers : le 31 mars 2021.**



Soutien  
égalité des  
chances

## Le soutien à l'égalité des chances économiques au cœur de France Relance

L'égalité des chances est une des priorités du Gouvernement dans le cadre du plan France Relance. L'insertion de chaque citoyen dans l'économie est un enjeu républicain, dans les **Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville** ou dans certaines zones rurales où l'exclusion économique se double d'une exclusion sociale.

Trois dispositifs gouvernementaux ont notamment été soulignés pour leur rôle dans la lutte pour l'égalité des chances économiques.

1. Distribués notamment par l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), les **prêts d'honneur solidaires** permettent aux créateurs ou repreneurs d'entreprise, en situation de fragilité économique, d'obtenir un financement et un accompagnement pendant trois ans. Plus de 2 000 prêts allant jusqu'à 8 000 euros ont été distribués depuis leur lancement en juillet 2020.



2. La phase d'appel à projets pour le **contrat à impact sur l'égalité des chances économiques** est ouverte jusqu'au 21 février 2021 sur [www.economie.gouv.fr/ci-egalite-chances-economiques](http://www.economie.gouv.fr/ci-egalite-chances-economiques). L'appel à projets est ouvert aux initiatives correspondant à l'un des trois axes suivants : la non-discrimination à l'embauche, le développement de l'entrepreneuriat dans les territoires urbains ou ruraux prioritaires et la lutte contre l'exclusion financière. Dans ce cadre, l'Adie prépare un projet afin de favoriser l'accès à la création d'entreprise dans les territoires fragiles.

3. Pour aider les entrepreneurs des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville à faire face aux conséquences de la crise sanitaire et économique, le ministère de la Ville a créé **la prime Entrepreneurs des quartiers**. 5000 entrepreneurs en grande difficulté ont bénéficié de cette prime exceptionnelle d'un montant de 1500 euros, venue renforcer les dispositifs d'aide de l'État déjà existants.